

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2025**

Vu l'article 30 alinéa 1 lettres d et f de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui indique que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui précise la composition des comptes annuels, soit le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 du RAC),

Vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui mentionne les éléments liés à la présentation des comptes annuels,

Vu le rapport de l'organe de révision du 15 avril 2026 transmis au Conseil municipal qui recommande l'approbation des comptes 2025,

Vu l'article 107 de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui fixe le délai d'approbation des comptes annuels au 15 mai au plus tard,

Vu le préavis favorable de la commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 5 mai 2026,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**  
à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de CHF 16'847'817.34 aux charges et de CHF 16'389'452.14 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 458'365.20. Cet excédent de charges total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -458'365.20 et résultat extraordinaire de CHF 0.

3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de CHF 1'638'473.06 aux dépenses et de CHF 258'522.85 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'379'950.21.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 46'246'384.43.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de CHF 401'686.69 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



Le Président : Martin BARCELLINI



La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

*Annexe : comptes annuels 2025 dans leur intégralité*

**COMMUNE DE CONFIGNON**  
CONFIGNON

**Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle ordinaire  
et états financiers  
au 31 décembre 2025**

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle ordinaire des comptes annuels 2025  
au Conseil municipal de la  
Commune de Confignon  
Confignon**

---

**Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Confignon, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2025 arrêtés au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Autres informations***

Les comptes annuels de la commune pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision, qui a exprimé une opinion non modifiée sur les comptes annuels dans son rapport daté du 8 avril 2025.

***Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels***

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsable des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

***Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels***

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit NA-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 15 avril 2026

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Anthony Huguenin  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Patrick Teles  
Réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels 2025

# COMPTES ANNUELS 2025

## de la commune de Confignon

Confignon, le 10 avril 2026

\*\*\*\*\*

### 1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La commune de Confignon clôt l'exercice 2025 avec **un excédent de charges de CHF 458'365.20**, résultant de **charges totales de CHF 16'847'817.34** pour **des revenus de CHF 16'389'452.14**. Pour mémoire, le budget 2025 prévoyait un excédent de revenus de CHF 96'655.69.

Le résultat opérationnel s'établit ainsi à – CHF 458'365.20, alors qu'il atteignait CHF 1'395'238.76, en 2024, soit un écart de CHF 1'853'603.96. Cette variation est imputable à 69% à une diminution des revenus de la Commune.

La Commune enregistre une diminution marquée de ses recettes fiscales qui s'élèvent à CHF 13'346'723.78 contre un montant budgété de CHF 14'778'176.69 pour 2025 et une production de CHF 14'595'756.82 en 2024. L'écart par rapport au budget atteint ainsi CHF 1'431'452.91. Cette baisse n'a pas pu être entièrement compensée et la Commune boucle ainsi ses comptes avec un déficit de CHF 458'365.20.

Nous rappelons que l'exercice 2025 constitue la première année d'application de la réduction des impôts cantonaux, dont l'impact sur la fiscalité communale est estimé à environ –10%. Par ailleurs, contrairement aux années précédentes, la Commune n'a bénéficié d'aucun correctif positif lié aux productions fiscales antérieures.

Au niveau des charges, des non dépensés sont à relever dans toutes les catégories à l'exception des charges de financières, permettant ainsi une économie globale de CHF 867'490.67 sur les charges d'exploitations. Les amortissements et les charges de biens et services, moins élevés de 677'631.51, représentent 78% des économies réalisées.

## 2. BILAN AU 31.12.2025

### COMMUNE DE CONFIGNON

BILAN AU	31 décembre 2024	31 décembre 2025
<b>1 Actifs</b>	<b>48 967 357.61</b>	<b>46 246 384.43</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>22 912 550.08</b>	<b>20 363 033.39</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	8 404 272.83	5 424 710.74
101 Créances	5 857 300.77	5 668 040.93
102 Placements financiers à court terme	1 500.00	0.00
104 Actifs de régularisation	1 006 509.43	1 576 044.92
107 Placements financiers	642 556.00	624 232.00
108 Immobilisations corporelles PF	7 000 411.05	7 000 411.05
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0.00	69 593.75
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>26 054 807.53</b>	<b>25 883 351.04</b>
140 Immobilisations corporelles du PA	20 378 563.84	20 149 791.23
142 Immobilisations incorporelles	701 739.67	697 079.12
144 Prêts	0.00	1 344 917.30
145 Participations, capital social	3 954 497.03	2 609 579.73
146 Subventions d'investissements	1 020 006.99	1 081 983.66
<b>2 Passif</b>	<b>48 967 357.61</b>	<b>46 246 384.43</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>17 497 995.23</b>	<b>15 235 387.25</b>
200 Engagements courants	1 186 955.86	974 824.82
201 Engagements financiers à court terme	1 500 000.00	0.00
204 Passifs de régularisation	1 101 842.68	758 411.53
205 Provisions à court terme	1 639 602.94	1 349 397.15
206 Engagements financiers à long terme	12 000 000.00	12 000 000.00
208 Provisions à long terme	0.00	83 160.00
209 Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	69 593.75	69 593.75
<b>29 Capital propre</b>	<b>31 469 362.38</b>	<b>31 010 997.18</b>
291 Fonds enregistrés comme capital propre	110 131.16	94 431.06
299 Excédent/découvert du bilan	31 359 231.22	30 916 566.12

### 3. COMPTE DE RESULTAT ECHELONNE AU 31.12.2025

#### COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>16 226 698.20</b>	<b>17 580 299.00</b>	<b>16 716 308.33</b>
30 Charges de personnel	4 848 036.99	5 458 034.00	5 422 826.20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	3 729 136.05	4 084 595.00	3 659 520.12
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 554 479.77	1 766 140.00	1 513 583.37
36 Charges de transfert	6 095 045.39	6 271 530.00	6 116 878.64
37 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	3 500.00
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>16 922 502.00</b>	<b>17 114 654.69</b>	<b>15 643 234.36</b>
40 Revenus fiscaux	14 595 756.82	14 778 176.69	13 346 723.78
42 Taxes	590 013.58	491 250.00	675 371.01
43 Revenus divers	333 727.78	612 000.00	461 588.90
46 Revenus de transfert	1 403 003.82	1 233 228.00	1 156 050.67
47 Subventions à redistribuer		0.00	3 500.00
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>695 803.80</b>	<b>465 644.31-</b>	<b>1 073 073.97-</b>
34 Charges financières	106 028.09	82 500.00	131 509.01
44 Revenus financiers	805 463.05	644 800.00	746 217.78
<b>Résultat financier</b>	<b>699 434.96</b>	<b>562 300.00</b>	<b>614 708.77</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>1 395 238.76</b>	<b>96 655.69</b>	<b>458 365.20-</b>
38 Charges extraordinaires	1 388 401.60	0.00	0.00
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>1 388 401.60-</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>6 837.16</b>	<b>96 655.69</b>	<b>458 365.20-</b>

**4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2025**

**COMMUNE DE CONFIGNON**

	Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 204 318.39</b>	<b>3 381 478.41</b>	<b>3 339 392.92</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>138 699.62</b>	<b>145 800.00</b>	<b>250 408.32</b>
<b>01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>438 952.13</b>	<b>475 680.00</b>	<b>526 858.19</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>405.00</b>
30 Charges du personnel	379 135.60	361 480.00	429 732.03
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59 616.53	114 200.00	97 126.16
36 Charges de transfert	200.00	0.00	0.00
42 Taxes	0.00	0.00	405.00
<b>02 SERVICES GENERAUX</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 765 366.26</b>	<b>2 905 798.41</b>	<b>2 812 534.73</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>138 699.62</b>	<b>145 800.00</b>	<b>250 003.32</b>
30 Charges du personnel	1 478 264.87	1 543 070.00	1 524 205.66
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	876 522.77	889 275.00	812 859.55
33 Amortissements du patrimoine administratif	204 887.45	254 747.41	256 454.69
36 Charges de transfert	205 691.17	218 706.00	219 014.83
42 Taxes	63 348.95	74 300.00	179 135.92
44 Revenus financiers	55 897.60	55 500.00	49 052.40
46 Revenus de transfert	19 453.07	16 000.00	21 815.00
<b>1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 113 751.12</b>	<b>1 286 976.88</b>	<b>1 201 854.15</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>81 915.00</b>	<b>114 500.00</b>	<b>153 407.85</b>
<b>11 SECURITE PUBLIQUE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>500 949.40</b>	<b>579 962.00</b>	<b>547 536.65</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>78 415.00</b>	<b>114 500.00</b>	<b>109 902.40</b>
30 Charges du personnel	71 576.40	87 382.00	93 705.65
36 Charges de transfert	429 373.00	492 580.00	453 831.00
42 Taxes	41 758.00	14 500.00	30 587.00
44 Revenus financiers	36 657.00	100 000.00	79 315.40
<b>14 QUESTIONS JURIDIQUES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>74 845.00</b>	<b>84 120.00</b>	<b>68 712.24</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>30 740.00</b>
36 Charges de transfert	74 845.00	84 120.00	68 712.24
44 Revenus financiers	0.00	0.00	30 740.00
<b>15 SERVICE DU FEU</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>475 722.67</b>	<b>537 755.88</b>	<b>490 380.61</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>5 020.00</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	903.70	3 000.00	6 269.80
33 Amortissements du patrimoine administratif	4 808.88	4 808.88	4 808.88
36 Charges de transfert	470 010.09	529 947.00	479 301.93
42 Taxes	0.00	0.00	5 020.00
<b>16 DEFENSE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>62 234.05</b>	<b>85 139.00</b>	<b>95 224.65</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>3 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>7 745.45</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	29 701.95	0.00	4 411.85
36 Charges de transfert	32 532.10	85 139.00	87 312.80
37 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	3 500.00
42 Taxes	0.00	0.00	1 204.45
46 Revenus de transfert	3 500.00	0.00	3 041.00
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	3 500.00

**4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2025**

**COMMUNE DE CONFIGNON**

	Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
<b>2 FORMATION</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 335 747.55</b>	<b>3 372 176.01</b>	<b>3 498 675.36</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>633 452.79</b>	<b>512 500.00</b>	<b>533 165.21</b>
<b>21 SCOLARITE OBLIGATOIRE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 335 747.55</b>	<b>3 372 176.01</b>	<b>3 498 675.36</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>633 452.79</b>	<b>512 500.00</b>	<b>533 165.21</b>
30 Charges du personnel	765 289.30	762 514.00	819 143.24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 016 773.24	1 023 260.00	1 093 330.11
33 Amortissements du patrimoine administratif	829 730.01	829 730.01	829 730.01
36 Charges de transfert	723 955.00	756 672.00	756 472.00
42 Taxes	370 788.20	332 500.00	291 812.80
44 Revenus financiers	39 669.15	17 000.00	14 834.00
46 Revenus de transfert	222 995.44	163 000.00	226 518.41
<b>3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 526 877.36</b>	<b>1 724 226.44</b>	<b>1 567 340.62</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>126 868.35</b>	<b>58 950.00</b>	<b>93 621.05</b>
<b>32 CULTURE AUTRES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>456 731.32</b>	<b>479 519.44</b>	<b>394 075.87</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>54 260.35</b>	<b>2 750.00</b>	<b>32 547.45</b>
30 Charges du personnel	267 270.10	228 010.00	221 786.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	150 387.99	189 750.00	129 321.64
33 Amortissements du patrimoine administratif	13 162.23	30 162.44	13 162.23
36 Charges de transfert	25 911.00	31 597.00	29 806.00
42 Taxes	54 260.35	2 750.00	31 239.00
46 Revenus de transfert	0.00	0.00	1 308.45
<b>33 MEDIAS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>42 253.98</b>	<b>70 940.00</b>	<b>45 280.17</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>0.00</b>	<b>360.00</b>	<b>0.00</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38 253.98	66 940.00	41 280.17
33 Amortissements du patrimoine administratif	4 000.00	4 000.00	4 000.00
42 Taxes	0.00	360.00	0.00
<b>34 SPORTS ET LOISIRS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 027 892.06</b>	<b>1 173 767.00</b>	<b>1 127 984.58</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>72 608.00</b>	<b>55 840.00</b>	<b>61 073.60</b>
30 Charges du personnel	244 747.58	339 992.00	305 202.36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	336 768.53	331 570.00	330 001.83
33 Amortissements du patrimoine administratif	69 071.62	69 100.00	69 870.34
36 Charges de transfert	377 304.33	433 105.00	422 910.05
42 Taxes	8 280.00	8 740.00	20 233.30
44 Revenus financiers	64 328.00	47 100.00	40 840.30
<b>5 SECURITE SOCIALE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 359 012.42</b>	<b>3 366 054.00</b>	<b>3 299 148.17</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>812 982.00</b>	<b>820 669.00</b>	<b>698 785.85</b>
<b>53 VIEILLESSE ET SURVIVANTS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>558.50</b>	<b>5 000.00</b>	<b>229.35</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	558.50	5 000.00	229.35
<b>54 FAMILLE ET JEUNESSE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 761 039.35</b>	<b>2 779 540.00</b>	<b>2 708 205.13</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>812 982.00</b>	<b>820 669.00</b>	<b>698 785.85</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14 023.46	21 050.00	12 205.65
36 Charges de transfert	2 747 015.89	2 758 490.00	2 695 999.48
44 Revenus financiers	182 500.00	182 500.00	182 500.00
46 Revenus de transfert	630 482.00	638 169.00	516 285.85

## 4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2025

## COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
<b>57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>462 196.07</b>	<b>428 414.00</b>	<b>437 428.69</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
30 Charges du personnel	342 940.27	384 014.00	403 526.20
36 Charges de transfert	119 255.80	44 400.00	33 902.49
<b>59 DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>135 218.50</b>	<b>153 100.00</b>	<b>153 285.00</b>
36 Charges de transfert	135 218.50	153 100.00	153 285.00
<b>6 TRANSPORTS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 215 008.79</b>	<b>1 224 199.65</b>	<b>1 212 701.32</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>79 552.55</b>	<b>13 100.00</b>	<b>52 719.60</b>
<b>61 CIRCULATION ROUTIERE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 176 870.82</b>	<b>1 194 999.65</b>	<b>1 193 266.35</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>78 927.55</b>	<b>5 000.00</b>	<b>14 441.30</b>
30 Charges du personnel	503 404.57	565 458.00	622 008.82
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	284 250.42	312 250.00	320 897.81
33 Amortissements du patrimoine administratif	194 938.50	276 281.65	209 349.72
36 Charges de transfert	37 865.10	41 010.00	41 010.00
38 Charges extraordinaires	156 412.23	0.00	0.00
42 Taxes	10 502.55	5 000.00	14 441.30
44 Revenus financiers	68 425.00	0.00	0.00
<b>62 TRANSPORTS PUBLICS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>38 137.97</b>	<b>29 200.00</b>	<b>19 434.97</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>625.00</b>	<b>8 100.00</b>	<b>38 278.30</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14 596.50	15 500.00	14 621.50
33 Amortissements du patrimoine administratif	4 813.47	13 700.00	4 813.47
36 Charges de transfert	18 728.00	0.00	0.00
42 Taxes	625.00	8 100.00	38 278.30
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 264 530.03</b>	<b>2 500 682.61</b>	<b>2 048 772.62</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>491 060.62</b>	<b>800 929.00</b>	<b>641 805.09</b>
<b>71 APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>87 834.13</b>	<b>15 724.61</b>	<b>10 519.87</b>
33 Amortissements du patrimoine administratif	17 834.13	15 724.61	10 519.87
38 Charges extraordinaires	70 000.00	0.00	0.00
<b>72 TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 483 482.41</b>	<b>282 324.00</b>	<b>145 292.12</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>129 903.13</b>	<b>139 929.00</b>	<b>111 787.53</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	136 699.25	101 050.00	60 857.65
33 Amortissements du patrimoine administratif	171 392.64	167 885.00	71 033.32
36 Charges de transfert	13 401.15	13 389.00	13 401.15
38 Charges extraordinaires	1 161 989.37	0.00	0.00
46 Revenus de transfert	129 903.13	139 929.00	111 787.53
<b>73 GESTION DES DECHETS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>757 656.66</b>	<b>835 254.00</b>	<b>774 340.42</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>25 573.71</b>	<b>25 000.00</b>	<b>25 904.74</b>
30 Charges du personnel	62 419.89	85 434.00	76 301.33
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	694 422.32	749 050.00	697 206.44
36 Charges de transfert	814.45	770.00	832.65
42 Taxes	25 573.71	25 000.00	24 804.34
46 Revenus de transfert	0.00	0.00	1 100.40

**4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2025**

**COMMUNE DE CONFIGNON**

	Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
<b>76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>201 679.86</b>	<b>212 374.00</b>	<b>211 798.39</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>56.00</b>	<b>9 000.00</b>	<b>15 823.92</b>
30 Charges du personnel	100 740.44	112 624.00	118 543.89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	97 939.42	95 750.00	88 729.50
36 Charges de transfert	3 000.00	4 000.00	4 525.00
42 Taxes	56.00	0.00	0.00
46 Revenus de transfert	0.00	9 000.00	15 823.92
<b>77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>62 453.69</b>	<b>88 634.00</b>	<b>81 560.88</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 800.00</b>	<b>15 000.00</b>	<b>26 700.00</b>
30 Charges du personnel	62 416.59	85 434.00	76 296.99
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37.10	3 200.00	5 263.89
42 Taxes	1 800.00	15 000.00	26 700.00
<b>79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>671 423.28</b>	<b>1 066 372.00</b>	<b>825 260.94</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>333 727.78</b>	<b>612 000.00</b>	<b>461 588.90</b>
30 Charges du personnel	569 831.38	902 622.00	732 269.93
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	61 751.06	63 750.00	53 150.17
33 Amortissements du patrimoine administratif	39 840.84	100 000.00	39 840.84
42 Revenus divers	333 727.78	612 000.00	461 588.90
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>			
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>160 126.71</b>	<b>130 800.00</b>	<b>177 158.55</b>
<b>87 COMBUSTIBLE ET ENERGIE</b>			
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>160 126.71</b>	<b>130 800.00</b>	<b>177 158.55</b>
44 Revenus financiers	160 126.71	130 800.00	177 158.55
<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>701 882.23</b>	<b>807 005.00</b>	<b>679 932.18</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>15 203 307.41</b>	<b>15 162 206.69</b>	<b>13 788 380.62</b>
<b>91 IMPOTS</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>353 285.69</b>	<b>458 700.00</b>	<b>292 134.29</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>14 734 294.82</b>	<b>14 918 086.69</b>	<b>13 484 383.49</b>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	84 070.67-	100 000.00	108 242.95-
36 Charges de transfert	437 356.36	358 700.00	400 377.24
40 Revenus fiscaux	14 595 756.82	14 778 176.69	13 346 723.78
42 Taxes	13 020.82	5 000.00	11 509.60
46 Revenus de transfert	125 517.18	134 910.00	126 150.11
<b>92 CONVENTIONS FISCALES</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>242 568.45</b>	<b>265 805.00</b>	<b>256 184.78</b>
36 Charges de transfert	242 568.45	265 805.00	256 184.78
<b>93 PEREQUATIONS FINANCIERES ET COMPENSATION DES CHARGES</b>			
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>271 153.00</b>	<b>132 220.00</b>	<b>132 220.00</b>
46 Revenus de transfert	271 153.00	132 220.00	132 220.00
<b>96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>106 028.09</b>	<b>82 500.00</b>	<b>131 613.11</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>197 859.59</b>	<b>111 900.00</b>	<b>171 777.13</b>
30 Charges du personnel	0.00	0.00	104.10
34 Charges financières	106 028.09	82 500.00	131 509.01
44 Revenus financiers	197 859.59	111 900.00	171 777.13
<b>TOTAL GENERAL</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>17 721 127.89</b>	<b>17 662 799.00</b>	<b>16 847 817.34</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>17 727 965.05</b>	<b>17 759 454.69</b>	<b>16 389 452.14</b>
	<b>6 837.16</b>	<b>96 655.69</b>	<b>458 365.20-</b>

## 5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2025

## COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>			
	TOTAL DEPENSES	1 035 657.88	1 392 538.00	761 688.40
	TOTAL RECETTES	103 053.10	0.00	211 132.85
<b>02</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>			
	TOTAL DEPENSES	1 035 657.88	1 392 538.00	761 688.40
	TOTAL RECETTES	103 053.10	0.00	211 132.85
50	Immobilisations corporelles	807 024.88	1 173 738.00	542 888.40
52	Immobilisations incorporelles	14 633.00	0.00	0.00
56	Subvention d'investissements propres	214 000.00	218 800.00	218 800.00
63	Subvention d'investissements acquises	103 053.10	0.00	211 132.85
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE</b>			
	TOTAL DEPENSES	0.00	100 000.00	0.00
<b>15</b>	<b>SERVICE DU FEU</b>			
	TOTAL DEPENSES	0.00	100 000.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	100 000.00	0.00
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>			
	TOTAL DEPENSES	0.00	340 000.00	74 347.05
<b>21</b>	<b>SCOLARITE OBLIGATOIRE</b>			
	TOTAL DEPENSES	0.00	340 000.00	74 347.05
50	Immobilisations corporelles	0.00	340 000.00	74 347.05
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES</b>			
	TOTAL DEPENSES	135 601.23	180 000.00	102 553.05
<b>32</b>	<b>CULTURES, AUTRES</b>			
	TOTAL DEPENSES	14 993.70	20 000.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	14 993.70	20 000.00	0.00
<b>34</b>	<b>SPORTS ET LOISIRS</b>			
	TOTAL DEPENSES	120 607.53	160 000.00	102 553.05
50	Immobilisations corporelles	120 607.53	160 000.00	102 553.05
<b>5</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>			
	TOTAL DEPENSES	27 390.00	40 000.00	0.00
<b>54</b>	<b>FAMILLE ET JEUNESSE</b>			
	TOTAL DEPENSES	27 390.00	40 000.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	40 000.00	0.00
55	Participations et capital social	27 390.00	0.00	0.00
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS</b>			
	TOTAL DEPENSES	592 436.79	135 000.00	113 510.70
	TOTAL RECETTES	151 100.00	0.00	47 390.00
<b>61</b>	<b>CIRCULATION ROUTIERE</b>			
	TOTAL DEPENSES	454 952.35	135 000.00	113 510.70
	TOTAL RECETTES	151 100.00	0.00	47 390.00
50	Immobilisations corporelles	454 952.35	135 000.00	113 510.70
63	Subvention d'investissements acquises	151 100.00	0.00	47 390.00
<b>62</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS</b>			
	TOTAL DEPENSES	137 484.44	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	137 484.44	0.00	0.00

## 5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2025

## COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>554 349.98</b>	<b>1 027 000.00</b>	<b>586 373.86</b>
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 142.55</b>	<b>205 000.00</b>	<b>31 177.90</b>
50	Immobilisations corporelles	1 142.55	205 000.00	31 177.90
<b>73</b>	<b>GESTION DES DECHETS</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00</b>	<b>25 000.00</b>	<b>0.00</b>
50	Immobilisations corporelles	0.00	25 000.00	0.00
<b>77</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00</b>	<b>25 000.00</b>	<b>0.00</b>
50	Immobilisations corporelles	0.00	25 000.00	0.00
<b>79</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>553 207.43</b>	<b>772 000.00</b>	<b>555 195.96</b>
50	Immobilisations corporelles	33 389.00	50 000.00	31 697.00
52	Immobilisations incorporelles	519 818.43	722 000.00	523 498.96
<b>TOTAL GENERAL</b>				
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 345 435.88</b>	<b>3 214 538.00</b>	<b>1 638 473.06</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>254 153.10</b>	<b>0.00</b>	<b>258 522.85</b>
		<b>2 091 282.78</b>	<b>3 214 538.00</b>	<b>1 379 950.21</b>

## 6. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

### COMMUNE DE CONFIGNON

	<b>Mouvements 2025</b>
<b>Résultat total des comptes de résultats</b>	<b>- 458 365.20</b>
+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	1 551 406.70
- Augmentation / + diminution des créances	189 259.84
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	- 569 535.49
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	- 212 131.04
+ Augmentation / - diminution des provisions	- 207 045.79
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	- 343 431.15
+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	- 69 593.75
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)</b>	<b>- 119 435.88</b>
+ Subvention d'investissement	258 522.85
<b>Recettes du compte des investissement ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>258 522.85</b>
- Immobilisations corporelles	- 896 174.10
- Immobilisations incorporelles	- 523 498.96
- Prêts et participations	- 218 800.00
<b>Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>-1 638 473.06</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)</b>	<b>-1 379 950.21</b>
- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	19 824.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)</b>	<b>19 824.00</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)</b>	<b>-1 360 126.21</b>
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-1 500 000.00
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	0.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)</b>	<b>-1 500 000.00</b>
<b>VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)</b>	<b>-2 979 562.09</b>
Liquidités et placements à court terme au 01.01.25	8 404 272.83
Liquidités et placements à court terme au 31.12.25	5 424 710.74
<b>VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME</b>	<b>-2 979 562.09</b>

## **7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES COMMUNE DE CONFIGNON**

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Confignon reposent sur les principales base légales suivantes :

- ♦ Loi sur l'administration des communes (LAC)
- ♦ Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).
- ♦ Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

## 8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES COMMUNE DE CONFIGNON

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel "Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2" édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

### **Patrimoine financier**

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence de coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. La première réévaluation a été effectuée en 2018. La deuxième a eu lieu en 2022.

La parcelle 11346, située sur le chemin des Hutins a été ajustée à sa valeur de remplacement au 31.12.2023 suite à l'invalidation de son transfert à la Fondation du logement par voie référendaire en mars 2023. Elle a été évaluée par un expert à CHF 1'696'849.-.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

### **Patrimoine administratif**

Les actifs figurant le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon des dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un post, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieur ou égale à CHF 100'000.-, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au PA (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissements supérieures à CHF 100'000.- doivent obligatoirement être activées.

## **Passifs**

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été constituée à hauteur de CHF 975'000.-, soit un montant conforme au maximum autorisé de 8 % sur la production estimée, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

## **Revenus fiscaux**

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de délimitation des impôts.

## 9. ETAT DU CAPITAL PROPRE

### COMMUNE DE CONFIGNON

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01.2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2025
291	Fonds enregistrés comme capital propre	110'131.16	0.00	15'700.10	94'431.06
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	110'131.16	0.00	15'700.10	94'431.06
299	Excédent/découvert du bilan	31'359'231.22	22'587.26	465'252.36	30'916'506.78
2990	Résultat annuel	6'887.16	0.00	465'252.36	-458'365.20
2999	Résultats cumulés des années précédentes	31'352'284.72	22'587.26	0.00	31'374'871.98
<b>29</b>	<b>Total</b>	<b>31'469'362.38</b>	<b>22'587.26</b>	<b>480'952.46</b>	<b>31'010'937.84</b>

#### Commentaires :

L'excédent de charges ressortant du compte de résultats de l'année s'élève à CHF-458'365.20 et correspond à la variation de la nature 29 dans sa globalité.

Les mouvements opérés sur les fonds enregistrés comme capitaux propres et impactant le résultat annuel ainsi que le résultat cumulé des années précédentes sont les suivants:

#### Mouvements des fonds enregistrés comme capital propre:

Solde fonds de bienfaisance au 01.01.2025	32'408.65
./ utilisation du fonds	-15'700.10
Solde fonds de bienfaisance au 31.12.2025	16'708.55
Solde du fonds de mise en valeur au 01.01.2025	77'722.51
./ utilisation du fonds - fonctionnement	-
+ alimentation du fonds à hauteur de 1% des investissements réalisés en 2025	- *
Solde fonds de de mise en valeur au 31.12.2025	77'722.51

#### Mouvements de la fortune nette:

Excédent de charges 2025 reporté dans la fortune nette au 01.01.2026	-458'365.20
Dissolution des fonds enregistrés comme capital propre	15'700.10
Alimentation des fonds enregistrés comme capital propre	-
Total	-442'665.10

**10. TABLEAU DES PROVISIONS  
COMMUNE DE CONFIGNON**

	Solde au 01.01.2025	Constitution ou augmentation	Utilisations ou Dissolutions	Solde au 31.12.2025	Dont part de provision à court terme
<b>A. Provisions autres droits du personnel</b>	314'181.60	23'654.40	123'700.00	214'136.00	214'136.00
<b>B. Provisions pour autres activités d'exploitation</b>	22'000.00		22'000.00	-	
<b>C. Provision indemnités fin de législature</b>	53'900.00	83'160.00	53'900.00	83'160.00	
<b>D. Provisions fiscales</b>	1'249'521.34		114'260.19	1'135'261.15	1'135'261.15
<b>D. Provisions impôt à la source</b>	-			-	

**Commentaires :**

**A. Provisions autres droits du personnel**

But : Plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée (PACRA)

Commentaires : le plan a été adopté par le Conseil municipal le 20 juin 2023. La provision a été dissoute à hauteur des versements effectués aux bénéficiaires du plan de retraite anticipée.

**B. Provisions pour autres activités d'exploitation**

**C. Provision indemnités fin de législature**

But : Provision qui couvre les indemnités de départ à verser aux magistrats sortants.

Commentaires:

En application de l'article 47A de la loi, le montant minimum des indemnités de fin de fonction allouées aux magistrats communaux équivaut à :

- a) 3 traitements mensuels bruts pour la première législature;
- b) 4 traitements mensuels bruts pour 2 législatures;
- c) 5 traitements mensuels bruts à compter de la troisième législature.

**D. Provisions fiscales**

But : Provisions fiscales

Commentaires : Couverture des frais de perception et de la volatilité des recettes fiscales.

Les provisions sur impôts sont constituées comme suit:

**- Provision sur frais de perception dus sur le reliquat au 31.12.2025 :**

Reliquats fiscaux au 31.12.2025	7'631'483.28
./. Du croire de 30% sur reliquats	-2'289'444.98
Reliquats fiscaux nets au 31.12.2025	5'342'038.30

Provisions sur frais de perceptions dus s/ reliquats de 3%	160'261.15
--	------------

**- Provision sur l'estimé fiscal**

Taux maximum admis pour la commune de Confignon sur la production estimée

8%

Production estimée PP + PM 2025

12'179'152.28

Provision maximale autorisée au 31.12.2025

974'332.18

Provision comptabilisée

975'000.00

**Total provisions fiscales**

**1'135'261.15**

**11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS**

**COMMUNE DE CONFIGNON**

Nom de l'entité	BCGe - Banque cantonale de Genève	SIG - Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises	Fondation des Evaux	Fondation de la Petite Enfance	AFJ Rhône-Sud	Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	CAD Energie 1 SA	GD Cherpines SA
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative	Fondation de droit public	Fondation de droit public	Groupement intercommunal	Fondation de droit public	Société anonyme	Société anonyme
Activités et tâches publiques	Contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises	Gestion et développement du Centre intercommunal des sports, loisirs et nature des Evaux	Organiser, gérer, développer des espaces de vie enfantine destinés à l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la commune de Confignon et la commune d'Aire-la-Ville	Accueil familial de jour	Mise à disposition de la population de Confignon des logements confortables à loyers abordables, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux et artisanaux d'intérêt général	Rénovation, entretien, distribution, facturation des installations de chauffage à distance (CAD)	Régir comme intermédiaire entre les différents intervenants pour la mise en œuvre de plan localisé de quartier 2 (PLQ2) et des plans localisés de détails (PLQ de détails) y relatifs dans le cadre du périmètre des Cherpines; réalisation d'aménagements et d'équipements et mise en place de mécanismes de délégation de réalisation d'aménagements et d'équipements
Total du capital	CHF 360 mios	CHF 100 mios	CHF 137'000	CHF 500'000	CHF 20'000	CHF 1'060'950	CHF 2'014'810	CHF 120'000	CHF 100'000
dont détenu par la commune	0.066% (soit 4'784 actions sur 7'200'000) *	0.14%	1.46%	10%	50%	9.12%	100%	33.33%	3.12%
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 2'649'192	CHF 141'450	CHF 2'000	CHF 50'000	CHF 10'000	CHF 79'302	CHF 2'014'810	CHF 40'000	CHF 3'076
Valeur comptable de la participation	CHF 312'017 au PA (2'748 actions) ; CHF 500'856 au PF (2'036 actions)	CHF 141'450	CHF 2'000	CHF 50'000	CHF 10'000	CHF 79'302	CHF 2'014'810	CHF 40'000	CHF 3'076
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises et l'Etat de Genève	Communes genevoises	Commune de Bernex, Villes de Lancy, d'Onex et de Genève	Commune d'Aire-la-Ville	Commune de Bernex, Villes d'Onex et de Lancy	-	ED Energie Durable SA	PI Cherpines SA, FPLC, Leonelli Stefano, PATP Développement SA, Immologic Propriétés SA, Construction Perret SA, Enz Denis, Pïllon Christophe, Menut Jean-Baptiste, Orim SA, Cerimmo Développement SA, Garden Centre Schilliger SA, Broliet Investissement SA, Keat SA, Marti Développement SA, Taddeo Jean-Pierre, Implemia Immobilier SA, Sevastopoulo Marina
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, Loyal Finance AG Zurich, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Cie Foncière Whympfer SAS Lyon, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon, Mont-Fort Funds AG Verbier.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Securelec - Vaud SA, Gaznat SA.	-	-	-	-	-	-	-
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts sur participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers	Locations des bâtiments, emplacements Dédommagements des détenteurs du capital	Pensions Subvention des communes de Confignon et d'Aire-la-Ville	Pensions subventions des détenteurs du capital	Loyers	Exploitation chauffage à distance	Refacturation de frais
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	-	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risques immobiliers	Risque d'exploitation et énergétique	Risque de gestion
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Art. 957 à 962 CO	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	Code des Obligations	Code des Obligations
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 219,2 millions de francs (2024)	-43,4 mios de francs (2024)	- CHF 78'836 (1.7.24-30.6.25)	+ CHF 158'935 (2024)	CHF 0 (2024)	CHF 0 (2024)	+ CHF 887'798 (2024)	+ CHF 12'688 (2024)	+ CHF 30'934 (30.06.24-30.06.25)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 32'436 mios en 2024 (dont CHF 2'346 mios de francs de capitaux propres).	CHF 4'472 mios en 2024 (dont CHF 2'311 mios de capitaux propres)	CHF 1'968'762 (06.2025) (dont CHF 1'569'405 de capitaux propres)	CHF 10'445'060 (2024) (dont CHF 1'790'740 de capitaux propres)	CHF 951'381 (2024) (dont CHF 20'000 de capitaux propres)	CHF 1'541'719 (2024) (dont CHF 1'060'950 de capitaux propres)	CHF 59'459'734 (2024) (dont CHF 26'994'624 de capitaux propres)	CHF 861'012 (2024) (dont CHF 259'318 de capitaux propres)	CHF 138'546 (30.06.25) dont CHF 107'644 de capitaux propres)

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

COMMUNE DE CONFIGNON

Nom de l'entité	eOperations Suisse SA	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés	Centre régional d'intervention « CRI 201 »	Centre intercommunal de voirie (CIV)	Organisation régionale de la protection civile Champagne (ORPC)	Société coopérative COOFIFI
Forme juridique	Société anonyme	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Fournir à la Confédération, aux cantons et aux communes des prestations liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Compagnie des sapeurs-pompiers des communes membres	Mise à disposition des locaux à usage de la voirie des communes membres	Protection de la population	Procurer en location à ses sociétaires des locaux à des conditions favorables pour exercer leurs activités artisanales et industrielles.
Total du capital	CHF 100'000	---	---	---	---	---	---	---	---
dont détenu par la commune	0.10%	---	---	---	---	---	---	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 300	---	---	---	---	---	---	---	CHF 80'000
Valeur comptable de la participation	CHF 300	---	---	---	---	---	---	---	CHF 80'000
Principaux autres détenteurs	Cantons suisses	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Commune de Bernex	Ville d'Onex et commune de Bernex	Communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex, Soral, Confignon	Barro & Cie SA; DBS Charpentés Associés SA; OP menuiserie SA; Durrafourd & Fils SA ; MS Services SA ; Caragnano & Cie SA ; Jobo SA ; 3TEC SA ;
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	N/A	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles des membres Subventions cantonales et fédérales	Loyers
Risques spécifiques	Risque de gestion	---	---	---	---	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion
Normes comptables appliquées par l'entité	Code des Obligations	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	Code des Obligations
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF 82'011 (2024)	+ CHF 539'553 (2024) sur un total de revenus de CHF 5'438'874	+ CHF 4'445'409 (2024) sur un total de revenus de CHF 102'230'399	+ CHF 418'721 (2024) sur un total de revenus de CHF 14'227'486	- CHF 337'215 (2024) sur un total de revenus de CHF 1'288'912	CHF 0 (2024), l'entier des charges est réparti entre les communes membres	CHF 0 (2024), l'entier des charges est réparti entre les communes membres	+ CHF 21'716 (2024)	- CHF 20'808 (2024)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 2'500'303 (2024) (dont CHF 655'631 de capitaux propres)	CHF 7'762'939 (2024) (dont CHF 3'855'275 de capitaux propres)	CHF 28'046'663 (2024) (dont CHF 20'624'125 de capitaux propres)	CHF 3'938'333 (2024) (dont CHF 2'404'130 de capitaux propres)	CHF 3'531'601 (2024) (dont CHF 3'432'608 de capitaux propres)	CHF 326'780 (2024) (dont CHF 0 de capitaux propres)	CHF 280'328.91 (2024) (dont CHF 0 de capitaux propres)	CHF 36'995 (2024) (dont CHF 21'716 de capitaux propres).	CHF 6'203'451 (2024) (dont CHF 5'679'602 de capitaux propres).

**12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS  
COMMUNE DE CONFIGNON**

Nom de l'entité bénéficiaire	Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	Fondation des Evaux	CAP Prévoyance
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Commune de Confignon	Villes de Genève, Onex, Lancy et communes Bernex et Confignon	Voir ci-dessous
Typologie du rapport juridique	Cautionnement	Cautionnement	
Flux financiers de l'année (commune/entité)	91'610.00	198'905.00	
Prestations couvertes par la garantie	Emprunts bancaires	Emprunts bancaires	
Montant de la garantie au 31.12.2025	30'475'000.00	394'517.00	
Date du vote du CM approuvant la garantie	DM 438/439 du 21.09.2004	DM 803 du 25.09.2018	
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)	Situation financière de la fondation immobilière saine. Risque très faible	Situation financière de la fondation des Evaux stable. La commune de Confignon est minoritaire (participation au capital de 10% et participation au cautionnement de 5%)	

**Engagements envers la CAP (caisse de pension)**

La commune a garanti par la délibération du 05.02.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2024)

- Engagements de prévoyance de la commune: 19'045'044.49
- Liste des engagements de prévoyance des entités au bénéficiaire d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des engagements ont été octroyés et par les autres communes membres
  - Engagements de prévoyance de l'ACG 55'865'679.41
  - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance 21'817'099.18
  - Engagements de prévoyance l'AFJ-Rhône-Sud 3'272'763.18
  - Engagements de prévoyance de la Fondation des Evaux 7'075'292.22
  - Engagements de prévoyance du Groupement SIS 173'866'446.46
  - Engagements de prévoyance de la Caisse 4'371'984'942.98
- Degré de couverture de la CPI au 31.12.2024 selon l'art. 44 OPP2 79.21%

Observations :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Les engagements de prévoyance pour un groupement intercommunal ou une fondation concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie du groupement ou de la fondation.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes de 2024 de la CPI, les comptes de 2025 n'étant pas encore audités.

**Engagements de prévoyance envers la CPEG afférents au GIAP**

Les communes membres du GIAP sont garantes du déficit de couverture de la CPEG afférent au personnel de terrain du GIAP conformément à l'art. 7 al.2 de la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC - J 6 32). Les données suivantes ont été fournies par la CPEG (situation au 31.12.2024).

- Liste des engagements de prévoyance qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres du GIAP.
  - Capitaux de prévoyance des assurés actifs y compris provisions : 112'968'545.00
  - Capitaux de prévoyance des pensionnés y compris provisions : 84'281'052.00
  - Montant du déficit technique afférent à : 46'156'406.00
- Degré de couverture de la CPEG au 31.12.2024 selon l'article 44 OPP2 : 76.60%

Observations :

- Le taux technique appliqué s'élève à 1.75%.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CPEG sur la base des comptes 2024, les comptes de l'année 2025 n'étant pas encore audités.

**13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS  
COMMUNE DE CONFIGNON**

N° de bien	Désignation du bien	Date DELIB	N°de délib	Crédit brut voté	Dépense totale	Economie (dépassements)	Valeur activée début de période	Total factures 2025	Valeur activée fin de période	Montant subvention	Cumul amortissements CG avant période	Amortissements CG période	Statut	Valeur résiduelle CG fin de période
2	Transformation immeuble Briefer	06.12.05	DM468-469	1 224 600.00	1 182 254.28	42 345.72	1 182 254.28		1 182 254.28		684 059.36	39 408.48	Clôturé	458 786.44
2	Parcelle 11608 Ch. De Pontverre - Bât. Briefer	06.12.05	DM468-469	303 400.00	303 400.00	0.00	303 400.00		303 400.00		171 923.31	10 113.33	Clôturé	121 363.36
2	Maison Paroisse	06.12.05	DM468-469	680 000.00	618 864.74	61 135.26	618 864.74		618 864.74		356 959.74	20 628.82	Clôturé	241 276.18
2	Transformation maison paroisse	06.12.05	DM468-469	1 502 000.00	1 369 507.40	132 492.60	1 369 507.40		1 369 507.40		789 645.75	45 650.25	Clôturé	534 211.40
12	Bâtiment école de Cressy	22.06.04	DM435	23 500 000.00	22 875 282.74	624 717.26	13 118 561.89		13 118 561.89	9 756 720.85	8 544 280.85	437 285.40	Clôturé	4 136 995.64
14	Travaux de réadaptation école Confignon	08.12.09	DM555	5 200 000.00	5 137 268.45	62 731.55	4 987 268.45		4 987 268.45	150 000.00	2 380 252.96	166 242.28	Clôturé	2 440 773.21
15	Ecole Confignon ext. 4 classes	22.06.04	DM433	4 970 000.00	4 888 563.05	81 436.95	4 888 563.05		4 888 563.05		3 273 089.70	162 952.10	Clôturé	1 452 521.25
19	Promenades thématiques	14.06.22	DM925	770 000.00	742 015.38	27 984.62	734 028.18	7 987.20	742 015.38	88 200.00	126 745.42	65 370.34	Terminé	461 699.62
30	Réamén. centre historique	22.03.11	DM584	3 050 000.00	3 229 238.67	179 238.67-	3 099 238.67		3 099 238.67	130 000.00	1 357 464.72	103 307.96	Clôturé	1 638 465.99
47	Coll.Chemin de Narly	04.04.06	DM470	403 000.00	367 834.20	35 165.80	178 455.95		178 455.95	189 378.25	116 966.71	5 948.53	Clôturé	55 540.71
50	Coll. ch. des Marais	22.03.11	DM582	1 361 000.00	1 243 395.65	117 604.35	1 051 430.05		1 051 430.05	191 965.60	421 142.69	35 047.67	Clôturé	595 239.69
52	Rénov. station pompage Paradis	25.09.12	DM624	270 000.00	223 602.45	46 397.55	210 397.40		210 397.40	13 205.05	198 591.09	10 519.87	Clôturé	1 286.44
53	Bassin rétention de l'Aire	11.11.14	DM675	257 500.00	259 363.25	1 863.25-	112 812.05		112 812.05	146 551.20	37 656.80	3 760.40	Clôturé	71 394.85
54	Séparatif chemin de Mourlaz-investissement	29.01.19	DM823	884 000.00	910 763.12	26 763.12-	910 763.12		910 763.12		91 076.32	22 769.08	Clôturé	796 917.72
64	Balayeuse	18.06.19	DM840	238 600.00	236 975.55	1 624.45	236 975.55		236 975.55		94 790.22	15 798.37	Clôturé	126 386.96
65	Mod. trafic Carabot	09.05.17	DM865	595 000.00	519 270.50	75 729.50	65 922.50		65 922.50	453 348.00	58 803.01	3 296.13	Clôturé	3 823.36
67	Ecole de Confignon - fenêtres oscillo-battantes	19.06.18	DM786	101 000.00	99 102.25	1 897.75	99 102.25		99 102.25		59 461.38	9 910.23	Clôturé	29 730.64
68	Véhicule de la compagnie du CRI 201- tuyaux	06.11.18	DM812	72 000.00	72 133.25	133.25-	72 133.25		72 133.25		24 044.40	4 808.88	Clôturé	43 279.97
70	Aménagement dépendance Mairie	26.05.20	DM870	1 895 000.00	1 935 306.64	40 306.64-	1 935 306.64		1 935 306.64		124 518.89	64 510.22	Clôturé	1 746 277.53
		19.06.18	DM787	170 000.00			171 452.22		171 452.22		0.00		En cours	171 452.22
79	Révision plan directeur communal	09.03.21	DM890	40 000.00	251 542.85	4 457.15-	42 283.02		42 283.02		0.00		En cours	42 283.02
		04.04.23	DM942	46 000.00			37 807.61	16 075.98	37 807.61		0.00		En cours	53 883.59
80	AVP PLQ Vuillonnex	29.01.19	DM830	160 000.00	105 945.10	54 054.90	96 216.10	9 729.00	105 945.10		0.00		En cours	105 945.10
81	Cressy - Aménagement installations extérieures, préau et abords	28.01.21	DM866	762 000.00	759 330.28	2 669.72	759 330.28		759 330.28	227 799.00	213 360.00	53 340.00	Clôturé	264 831.28
84	Réhabilitation des routes phase 01/2020	26.05.20	DM871	490 000.00	436 651.50	53 348.50	436 651.50		436 651.50		58 220.20	14 555.05	Clôturé	363 876.25
85	Extension 30/km/h Praleta	03.12.20	DM905	299 500.00	287 506.25	11 993.75	287 506.25		287 506.25		0.00	28 750.63	Clôturé	258 755.63
89	Isuzu D-MAX Satellite 4x4 single	22.09.20	DM879	79 500.00	77 950.00	1 550.00	77 950.00		77 950.00		25 983.35	5 196.67	Clôturé	46 769.98
90	Mise en conformité des zones 30 KM/H	02.02.21	DM892	33 000.00	33 107.00	107.00-	33 107.00		33 107.00		26 485.60	6 621.40	Clôturé	0.00
91	Refonte site internet de la commune	02.02.21	DM888	20 000.00	20 000.00	0.00	20 000.00		20 000.00		16 000.00	4 000.00	Clôturé	0.00
92	Réhabilitation des routes phase 02/2021	09.03.21	DM871	300 000.00	291 291.75	8 708.25	291 291.75		291 291.75		38 838.88	9 709.72	Clôturé	242 743.15
93	Audit du parc immobilier communal	13.04.21	DM895	104 000.00	103 648.90	351.10	103 648.90		103 648.90		20 729.78	20 729.78	Clôturé	62 189.34
94	Plans localisés de quartier (PLQ) - Cherpines	15.06.21	DM906	200 000.00	199 204.21	795.79	199 204.21		199 204.21		39 840.84	39 840.84	Clôturé	119 522.53
96	Crèche - installation détection - alarme incendie	09.11.21	DM919	43 000.00	38 465.70	4 534.30	38 465.70		38 465.70		11 539.71	3 846.57	Clôturé	23 079.42
98	Panneaux de signalisation verticale	09.11.21	DM917	65 000.00	65 533.10	533.10-	65 533.10		65 533.10		13 106.60	6 553.30	Clôturé	45 873.20
99	Réhabilitation des routes phase 03/2022	02.06.22	DM923	260 000.00	189 459.45	70 540.55	189 459.45		189 459.45		12 630.62	6 315.31	Clôturé	170 513.52
100	FMV - œuvre place du village	08.03.22	DM927	81 866.60	89 297.90	7 431.30-	89 297.90		89 297.90		22 324.48	11 162.24	Clôturé	55 811.18
101	TPG-Travaux extension ligne 15	08.03.22	DM924	260 000.00	89 298.90	170 701.10	144 404.09		144 404.09		4 813.47	4 813.47	Clôturé	134 777.15
102	Besoins culturels - Bernex Est	18.06.19	DM850	10 333.33	9 999.95	333.38	9 999.95		9 999.95		5 999.97	1 999.99	Clôturé	1 999.99
103	Rénovation éclairage intérieur divers bâtiments publics	20.06.23	DM948	570 000.00	618 923.03	48 923.03-	562 270.13	56 652.90	618 923.03	160 185.95	0.00	45 873.71	Clôturé	412 863.37
104	Rehaussement des quais de bus	14.02.23	DM944	85 000.00	0.00	85 000.00	92 451.75		92 451.75		9 245.18	9 245.18	Clôturé	73 961.39
105	Collecteur EP route de Soral	19.09.23	DM956	145 000.00	140 305.55	4 694.45	140 305.55		140 305.55		3 507.64	3 507.64	Clôturé	133 290.27
106	Plan des directeur des chemins pour piétons	13.12.22	DM943	35 000.00	30 073.40	4 926.60	30 073.40		30 073.40		0.00		En cours	30 073.40
108	Rénovation éclairage terrains de foot A et B de Bernex	07.11.23	DM961	41 000.00	45 000.00	4 000.00-	45 000.00		45 000.00		4 500.00	4 500.00	Clôturé	36 000.00
110	Sécurisation toits bâtiments communaux	23.04.24	DM970	62 000.00	56 935.30	5 064.70	53 268.55	3 666.75	56 935.30		0.00	5 693.53	Clôturé	51 241.77
113	Plan de mobilité scolaire	07.11.23	DM957	52 000.00	34 772.70	17 227.30	33 389.00	1 383.70	34 772.70		0.00		En cours	34 772.70
118	PLQ Cherpines - crédit cadre II	23.04.24	DM965	250 000.00	119 729.88	130 270.12	83 624.80	36 105.08	119 729.88		0.00		En cours	119 729.88

**13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS  
COMMUNE DE CONFIGNON**

N° de bien	Désignation du bien	Date DELIB	N°de délib	Crédit brut voté	Dépense totale	Economie (dépassements)	Valeur activée début de période	Total factures 2025	Valeur activée fin de période	Montant subvention	Cumul amortissements CG avant période	Amortissements CG période	Statut	Valeur résiduelle CG fin de période
<b>Nature 1407 - installation en construction PA</b>											<b>0.00</b>			
87	Travaux de réfection du chemin des Marais et du chemin Boisruail	09.11.21	DM891	725 000.00	611 124.00	113 876.00	611 124.00		611 124.00		0.00		En cours	611 124.00
	Pôle aménagement - activation personnel	09.11.21	DM914	4 150 000.00	903 418.78	3 246 581.22	441 829.88	461 588.90	903 418.78		0.00		En cours	903 418.78
107	Adaptation des sources de l'éclairage public communal	13.12.22	DM934	404 000.00	333 868.40	70 131.60	329 231.75	4 636.65	333 868.40	47 390.00	0.00		En cours	286 478.40
109	Rénovation bâtiments communaux - études et projets	18.06.24	DM971	930 000.00	123 249.55	806 750.45	117 195.95	6 053.60	123 249.55		0.00		En cours	123 249.55
111	Voie verte Bernex-Bâtie	12.12.23	DM960	92 000.00	93 461.78	1 461.78-	51 629.38	41 832.40	93 461.78		0.00		En cours	93 461.78
112	Renouvellement pont des Marais	18.06.24	DM972	130 000.00	80 899.85	49 100.15	10 615.40	70 284.45	80 899.85		0.00		En cours	80 899.85
114	Cherpines - La Ruche étude de faisabilité	04.04.23	DM945	30 000.00	14 993.70	15 006.30	14 993.70		14 993.70		0.00		En cours	14 993.70
115	Séparatif des collecteurs - ch. des Hutins - phase III	20.06.23	DM952	125 000.00	32 320.45	92 679.55	1 142.55	31 177.90	32 320.45		0.00		En cours	32 320.45
117	Amélioration mobilité et aménagement paysager - secteur Village et Coteau	11.02.25	DM987	75 000.00	30 313.30	44 686.70	0.00	30 313.30	30 313.30		0.00		En cours	30 313.30
116	Réaménagement des chemins de Vuillonex et des Hutins	11.02.25	DM986	220 000.00	54 804.60	165 195.40	16 215.00	38 589.60	54 804.60		0.00		En cours	54 804.60
119	Mairie - Remplacement production chaleur (PAC)	15.04.25	DM992	395 000.00	266 744.00	128 256.00	0.00	266 744.00	266 744.00		0.00		En cours	266 744.00
120	Salle communale et ancienne école - remplacement distribution chauffage	25.03.25	DM991	240 000.00	195 227.35	44 772.65	0.00	195 227.35	195 227.35		0.00		En cours	195 227.35
121	Ecole de Confignon - rénovation canalisations	15.04.25	DM993	129 000.00	74 347.05	54 652.95	0.00	74 347.05	74 347.05		0.00		En cours	74 347.05
122	Arborisation et réaménagement Carabot-Berthet	30.09.25	DM996	985 000.00	9 240.98	975 759.02	0.00	9 240.98	9 240.98		0.00		En cours	9 240.98
123	Place du village - arbres et sols	16.12.25	DM1011	445 000.00	43 492.47	401 507.53	0.00	43 492.47	43 492.47		0.00		En cours	43 492.47
125	Assainissement centre communal (toiture et panneaux solaires) - Crédit d'étude	19.03.23	DM955	125 000.00	14 543.80	110 456.20	0.00	14 543.80	14 543.80		0.00		En cours	14 543.80
	Réaménagement du cimetière et reverdissement	18.11.25	DM1001	1 210 000.00	0.00	1 210 000.00	0.00	0.00	0.00		0.00		En cours	0.00
	Remplacement d'un véhicule pour le parc automobile du service voirie et espaces verts	16.12.25	DM1009	80 000.00	0.00	80 000.00	0.00	0.00	0.00		0.00		En cours	0.00
							<b>40'902'955.24</b>	<b>1'419'673.06</b>	<b>42'322'628.30</b>	<b>11'554'743.90</b>	<b>19'438'599.64</b>	<b>1'513'583.36</b>		<b>20'846'870.35</b>

## **14. EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLOTURES COMMUNE DE CONFIGNON**

Les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés sont listés ci-après. Les explications quant à leur maintien en tant que crédit "en cours" sont également mentionnées.

Au 31 décembre 2025, deux crédits d'engagement sont toujours ouverts, avec le statut "en cours":

**1. DM787 Révision plan directeur communal 19.06.18 170'000.00**

Cette délibération a fait l'objet de deux demandes de crédits complémentaires, soit les DM 890 et 942 pour des montants de respectivement CHF 40'000.- et CHF 46'000.-

Le plan directeur communal n'étant pas adopté au 31.12.2025 et des montants encore disponibles dans le cadre des délibérations complémentaires, le crédit doit rester ouvert.

**2. DM830 PLQ Vuillonex 29.01.19 160'000.00**

Cette délibération a pour objectif le suivi du PLQ Vuillonex et la mise en œuvre de l'équipement multifonctionnel renommé "Centaurea". Le PLQ n'étant pas encore adopté, le disponible non dépensé sera utilisé. Le crédit doit

## 15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES COMMUNE DE CONFIGNON

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

### A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétariat général est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- ♦ au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- ♦ au risque de crédit (risque de contrepartie)
- ♦ au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

#### ● Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ♦ ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ♦ ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ♦ ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles, des facturations des restaurants scolaires ou la taxe déchets (montants peu significatifs).

#### ● Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève à titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est un élément à risque en fonction des estimations fiscales des personnes physiques.

Le plan des investissements effectué sur plusieurs exercices permet une planification des besoins en liquidités présents et futurs. Dans le cadre de la construction des nouveaux quartiers, un travail de planification important a été réalisé.

#### ● Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

#### ● Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

## **15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES COMMUNE DE CONFIGNON**

### **B. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE**

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018. Les processus suivants ont été mis en place :

- Achats
- Débiteurs
- Trésorerie
- Charges salariales
- Budget
- Boucllement

### **C. CONTRATS DE LEASING**

Aucun contrat de leasing actuellement en cours.

## 16. INDICATEURS FINANCIERS COMMUNE DE CONFIGNON

### 1. Taux endettement net

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
	22.38	-4.57	-27.11	-37.10	-38.42	-16.96
Valeurs indicatives	<b>Plus petit ou égal à 100 : Bon</b> Plus petit ou égal à 150 : Suffisant Plus grand que 150 : Mauvais					
Définition	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.					
Remarque	La diminution continue de l'endettement communal durant ces dernières années se reflète sur le taux d'endettement net. Depuis 2022, le patrimoine financier est plus important que les capitaux de tiers, ce qui explique le taux négatif.					

### 2. Degré d'autofinancement

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
	250.37	321.87	273.27	142.57	79.21	213.46
Valeurs indicatives	Plus grand que 100 : Haute conjoncture Plus grand que 80 : Cas normal <b>Plus petit que 80 : Récession</b>					
Définition	Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net.					
Remarque	Le degré d'autofinancement est plus faible que les années précédentes en raison de l'excédent de charge réalisé cette année. Le taux est passé au 31.12.2025 en dessous de 80, alors qu'il était largement supérieur à 100 entre 2021 et 2024.					

### 3. Part des charges d'intérêts nets

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
	1.08	0.54	0.51	0.33	0.57	0.61
Valeurs indicatives	<b>Plus petit ou égal à 4 : Bon</b> Plus grand que 4 : Suffisant Plus grand que 9 : Mauvais					
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Le taux est en augmentation par rapport à 2024 notamment en raison de recettes d'intérêts plus faibles en 2025.					

### 4. Dette brute par rapport aux revenus

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
	110.90	85.91	82.71	82.85	79.17	88.31
Valeurs indicatives	Plus grand que 200 : Critique Plus grand que 150 : Mauvais Plus grand que 100 : Moyen <b>Plus grand que 50 : Bon</b> Plus petit que 50 : Très bon					
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Amélioration continue de la valeur depuis 2020 en raison de la diminution de la dette.					

## 16. INDICATEURS FINANCIERS COMMUNE DE CONFIGNON

### 5. Proportion des investissements

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
	10.91	13.33	14.54	13.60	10.74	12.63
Valeurs indicatives	Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible <b>Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen</b> Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé					
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.					
Remarque	Les investissements 2025 étant plus faibles qu'en 2024, l'effort d'investissement a diminué.					

### 6. Part du service de la dette

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
	17.26	11.07	9.40	9.10	10.03	11.37
Valeurs indicatives	Plus petit que 5 : Charge faible <b>Plus petit que 15 : Charge acceptable</b> Plus grand ou égal à 15 : Charge forte					
Définition	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	La part du service de la dette représente une part importante du budget communal. Les recettes d'intérêts étant plus faibles cette année, la proportion augmente par rapport à l'an passé.					

### 7. Dette nette en francs par habitant

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
	682	-155	-991	-1185	-1122	-554
Valeurs indicatives	<b>Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net</b> Plus petit que 1000 : Endettement faible Plus petit que 2500 : Endettement moyen Plus petit que 5000 : Endettement important Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important					
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.					
Remarque	La diminution est continue depuis de nombreuses années en raison de la réduction de l'endettement communal. En 2025, le patrimoine financier est plus important que les capitaux de tiers, ce qui explique le taux négatif.					

### 8. Taux d'autofinancement

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
	23.49	29.49	30.49	6.59	6.67	19.35
Valeurs indicatives	Plus grand ou égal à 20 : Bon Plus grand ou égal à 10 : Moyen <b>Plus petit ou égal à 10 : Mauvais</b>					
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Les revenus étant plus faibles en 2024 et 2025 que les années précédentes, le taux d'autofinancement est moins bon qu'entre 2021 et 2023.					

## 17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

## COMMUNE DE CONFIGNON

		Budget 2025	Solde du compte 2025	Dépassements	%	Justificatifs
<b>01</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF</b>					
30	Charges de personnel	361 480.00	429 732.03	68 252.03-	-18.88%	Provision pour indemnité de départ des conseillers administratifs pour l'intégralité de la législature 2025-2030 comptabilisée à hauteur de CHF 83'160.-
<b>02</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>					
33	Amortissements du patrimoine administratif	254 747.41	256 454.69	1 707.28-	-0.67%	Pas de commentaire
36	Charges de transfert	218 706.00	219 014.83	308.83-	-0.14%	Pas de commentaire
<b>11</b>	<b>SECURITE PUBLIQUE</b>					
30	Charges de personnel	87 382.00	93 705.65	6 323.65-	-7.24%	Rappel de la cotisation de LPP à la CAP à hauteur 6'306.- non prévu au budget.
<b>15</b>	<b>SERVICE DU FEU</b>					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3 000.00	6 269.80	3 269.80-	-108.99%	Entretien des bornes hydrantes supérieur au montant inscrit au budget.
<b>16</b>	<b>DEFENSE</b>					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	4 411.85	4 411.85-	N/A	Les charges d'eau et d'électricité des abris PC n'étaient pas inscrites au budget 2025, ceci a été rectifié dans le cadre du budget 2026.
36	Charges de transfert	85 139.00	87 312.80	2 173.80-	-2.55%	L'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires a facturé à la Commune la formation des astreints en 2025 pour un montant de CHF 1'502.- non prévu au budget.
37	Subventions à redistribuer	0.00	3 500.00	3 500.00-	N/A	Compensé par le même montant en nature 47.
<b>21</b>	<b>SCOLARITE OBLIGATOIRE</b>					
30	Charges de personnel	762 514.00	819 143.24	56 629.24-	-7.43%	- Fonction 2170.100 : école de Confignon: +CHF 2'000.- : versement rétroactif de l'allocation vie chère au personnel ayant quitté la Commune ou pris la retraite après la période concernée par le calcul de l'allocation. +CHF 9'100.- : heures supplémentaires pour remplacements. - Fonction 2171.400 : école de Cressy +CHF 2'600.- : versement rétroactif de l'allocation vie chère au personnel ayant quitté la Commune ou pris la retraite après la période concernée par le calcul de l'allocation +CHF 4'400.-: indemnité piquets pour contrôle préau école de Cressy durant le week-end, ajusté au budget 2026 - Fonction 218 - délégation restaurants scolaires : +CHF 18'200.- personnel auxiliaire en remplacement +CHF 23'650.- ajustement de la provision PACRA selon règlement en vigueur.
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 023 260.00	1 093 330.11	70 070.11-	-6.85%	- Fonction 2170.200 : école de Confignon: +CHF 18'000.- Font notamment partie des charges non prévues au budget: +CHF 9'000.- : surveillance du préau par une entreprise externe (rondes de contrôle) +CHF 6'000.- : remplacement porte abris scouts +CHF 6'000.- remplacement d'un vitrage isolant à la salle de gym - Fonction 2171.500 : école de Cressy : +CHF 30'000.- Font notamment partie des charges non prévues au budget: +CHF 21'000.- : entretien et remplacements de stores +CHF 14'000.-: remplacement système de régulation du chauffage et de la ventilation - Fonction 218 - délégation restaurants scolaires :+CHF 20'000.- Font notamment partie des charges non prévues au budget: + CHF 12'500.- :étude parcelle agricole et potentielle collaboration avec les restaurants scolaires et mandat AIMP pour traiteur restaurant scolaires +CHF 5'800.- : charges de traiteur supplémentaires +CHF 5'600.- : ajustement provision débiteurs douteux
<b>34</b>	<b>SPORTS ET LOISIRS</b>					
33	Amortissements du patrimoine administratif	69 100.00	69 870.34	770.34-	-1.11%	Pas de commentaire
<b>57</b>	<b>AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE</b>					
30	Charges de personnel	384 014.00	403 526.20	19 512.20-	-5.08%	- Rappel de la cotisation de LPP à la CAP pour CHF 10'300.- non budgétés - Heures complémentaires effectuées pour CHF 3'800.- - Dépassement cotisations patronales LAA et indemnités journalières : CHF 3'300.-
<b>59</b>	<b>DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURSCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE</b>					
36	Charges de transfert	153 100.00	153 285.00	185.00-	-0.12%	Pas de commentaire
<b>61</b>	<b>CIRCULATION ROUTIERE</b>					
30	Charges de personnel	565 458.00	622 008.82	56 550.82-	-10.00%	Dépassement "comptable", les collaborateurs du service voirie et espaces verts doivent également être imputés sur d'autres fonctions . Le pourcentage d'imputation doit être revu, ainsi un non dépensé sur les fonctions qui les concernent également sont à relever comme suit: - Fonction 3410 : Sport - service voirie et espaces verts : non dépensé de CHF 17'400.- - Fonction 3420 : Espaces verts - service voirie et espaces verts : non dépensé de CHF 17'400.- - Fonction 7301 : Gestion des déchets verts - service voirie et espaces verts : non dépensé de CHF 9'100.- - Fonction 7710 : Cimetière - service voirie et espaces verts : non dépensé de CHF 9'100.- TOTAL non dépensé fonctions 3410; 3420; 7301 ; 7710 : CHF 53'000.-  Un versement rétroactif de l'allocation vie chère au personnel ayant quitté la Commune ou pris la retraite après la période concernée par le calcul de l'allocation pour CHF 5'800.- est également à relever.
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	312 250.00	320 897.81	8 647.81-	-2.77%	Sont à relever notamment les charges d'entretien du véhicule Reform T9 provenant de la flotte du service voirie et espaces verts pour CHF 15'700.- afin de passer la visite technique de l'Office cantonal des véhicules
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>					
36	Charges de transfert	13 389.00	13 401.15	12.15-	-0.09%	Pas de commentaire
<b>73</b>	<b>GESTION DES DECHETS</b>					

**17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES**

**COMMUNE DE CONFIGNON**

36	Charges de transfert	770.00	832.65	62.65-	-8.14%	Pas de commentaire
<b>76</b>	<b>LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>					
30	Charges de personnel	112 624.00	118 543.89	5 919.89-	-5.26%	Versement rétroactif de l'allocation vie chère au personnel ayant quitté la Commune ou pris la retraite après la période concernée par le calcul de l'allocation pour CHF 4'800.-. Frais de formation non budgétés pour CHF 650.-
36	Charges de transfert	4 000.00	4 525.00	525.00-	-13.13%	Pas de commentaire
<b>77</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES</b>					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3 200.00	5 263.89	2 063.89-	-64.50%	Achat de plaques pour le columbarium à hauteur de CHF 2'500.-
<b>91</b>	<b>IMPOTS</b>					
36	Charges de transfert	358 700.00	400 377.24	41 677.24-	-11.62%	Frais de perception de 3% sur les revenus fiscaux insuffisants au budget de CHF 41'677.24
<b>96</b>	<b>ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE</b>					
30	Charges de personnel	0.00	104.10	104.10-	N/A	Pas de commentaire
34	Charges financières	82 500.00	131 509.01	49 009.01-	-59.40%	- Dépassement sur les charges d'intérêts sur les engagements financiers de CHF 30'500.- en raison d'un remboursement de la tranche d'emprunt plus tardif que prévu. - Ajustement de la valeur des actions BCGE à la baisse de CHF 18'324 au 31.12.25
<b>DEPASSEMENT TOTAL A VOTER</b>				<b>401 686.69-</b>		